

Salmtal, le 25 novembre 2015

Transmission des fiches techniques de sécurité selon l'art. 31 de la réglementation REACH

Cher partenaire UNILUX,

en tant que partenaire commercial UNILUX, vous pouvez acheter chez nous des produits tels que des nettoyeurs, des adhésifs, des vernis, etc. réalisés conformément à la réglementation REACH (réglementation européenne relative aux produits chimiques). Ces produits sont prévus **uniquement** pour des utilisations professionnelles.

En cas de livraison de ces produits, nous sommes tenus selon l'art. 31 de la réglementation REACH de vous faire parvenir une fiche technique de sécurité selon la réglementation (CE) n° 1907/2006.

Afin de ne pas vous encombrer avec trop de documents papier, nous souhaitons vous transmettre ces informations de sorte à mettre à votre disposition les fiches techniques de sécurité sur le **site Internet de notre entreprise** sur <http://www.unilux.de/de/service/zertifikate.html>.

Avant la première livraison des produits concernés, nous vous indiquerons dans la conformation de commande qu'une fiche technique de sécurité est disponible et qu'elle est à votre disposition sur le **site Internet UNILUX**. Vous pouvez à tout moment y consulter les fiches techniques de sécurité. De plus, nous vous informerons par e-mail des modifications éventuelles des fiches techniques de sécurité.

Si ce mode de transmission des informations vous convient, nous vous prions de nous en informer par une brève confirmation écrite envoyée au numéro de télécopie suivant :

Réponse

FAX: +49 (0)6578 189 66 999

N° de client : _____

Client : _____

Je confirme mon accord pour le mode de transmission des informations.

Date

Nom

Signature